

Engagement d'un entrepreneur envers la santé et la sécurité du travail

Après avoir pris connaissance des règlements et des mesures de sécurité du programme de prévention applicable au chantier, l'entrepreneur et son représentant s'engagent à les respecter et à les faire respecter pendant toute la durée du projet.

De plus, l'entrepreneur ou son représentant s'engagent à respecter et à faire respecter toutes autres directives émises par le maître d'œuvre ou ses représentants, en cours de travaux.

Nom de l'entreprise : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Cellulaire : _____

Courriel : _____ Télécopieur : _____

No licence d'entrepreneur de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) : _____

No de contrat : _____

No de l'entrepreneur à la CSST : _____

Nom de l'entrepreneur : _____

Signature : _____ Date : _____